



# 5. RAPPORT MORAL

**Rapport moral**  
Bruno MEUNIER - Président



54 Assemblée générale 2020 Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

## 5. Rapport moral

---

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames les présidentes, messieurs les présidents,

Cette année, et devant la crise qui nous touche, je n'aurai pas la possibilité de m'adresser directement à vous pour vous présenter mon rapport moral et répondre en direct aux questions qui vous préoccupent. Sachez, néanmoins que mon bureau vous est largement ouvert et que vous pourrez prendre rendez-vous pour que je puisse apporter des réponses à ces interrogations.

Vous pourrez prendre connaissance des rapports de mes collègues responsables de pôle, Gérard KUHN pour la biodiversité et l'aménagement des territoires, Fernand PATRIER pour la gestion du grand gibier et les dégâts et Joël BEAULIEU pour tout ce qui concerne les formations. Vous pourrez également lire le rapport de Claude PINEL, notre secrétaire général qui détaillera l'activité de votre Fédération.

La saison écoulée constituera, à n'en pas douter, une année charnière dans l'histoire de la chasse française. En effet, elle aura vu l'aboutissement de la réforme de la chasse portée par notre président national Willy SCHRAEN. Les derniers bouleversements, en profondeur, de notre activité dataient de 2000 avec la loi chasse dite loi VOYNET.

Dès le 1<sup>er</sup> juin 2019, l'élément phare de cette réforme était en place, je veux parler bien évidemment du permis national à 200 €. Son coût diminuant de moitié, il permet à tout un chacun, maintenant, de pouvoir chasser sur l'ensemble de l'Hexagone. L'engouement ne se fit pas attendre et les prévisions les plus optimistes furent largement dépassées. En Charente, vous êtes plus de 40 % à avoir opté pour la validation nationale, représentant pratiquement un chasseur charentais sur deux. Jusqu'à présent, vous n'étiez que 8 % à opter pour cette formule. A n'en pas douter, ce pourcentage évoluera encore dans les prochaines saisons et de plus en plus de nemrods opteront pour le permis national.

L'autre mesure phare de la réforme fut la mise en place de l'écocontribution. Chaque chasseur contribue à hauteur de 5 €, auquel il faut ajouter 10 € abondés par l'état, également par chasseur.

Cette enveloppe financière, importante, va permettre de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité. En Charente, il y a longtemps que cette thématique nous intéresse et nous n'avions pas attendu cette disposition législative pour mettre en place des mesures environnementales. Le Conseil d'Administration en avait fait sa priorité. La contractualisation de nombreux projets, en partenariat avec le monde agricole, a pu se faire.

Si les associations environnementales se préoccupent des aires protégées, notre cœur de métier, à nous chasseurs, c'est l'amélioration de l'espace ordinaire, espace de grande culture où des aménagements sont nécessaires pour retrouver une diversité faunique et floristique. Les cultures inter-rang dans le vignoble, la mise en place de jachères mellifères, les bandes enherbées, la replantation ou la repousse de haies, l'amélioration des mélanges proposés dans le cadre des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates), les projets Agrifaune vont dans ce sens.

La mise en place de l'écocontribution va nous permettre d'accentuer nos efforts d'aménagement.

L'état nous fait confiance dans ce domaine et consacre le monde cynégétique comme étant le premier acteur capable, de par ses actions, en partenariat avec les agriculteurs, de

retrouver une nature où la biodiversité retrouverait sa place. Nous devons nous montrer dignes de cette reconnaissance et œuvrer dans ce sens. Nous ancrerons ainsi notre activité dans la durée, nos actions deviendront incontournables dans notre campagne charentaise.

Sans entrer dans les détails de gestion, ce qui serait fastidieux, c'est la région cynégétique qui est maître d'œuvre en la matière. Tous les projets doivent transiter par cette instance. Ceux-ci peuvent être strictement locaux et ne concerner que les structures départementales ou avoir une importance plus grande et être portés par la région. Des actions concrètes étant obligatoires, c'est en fin de compte, les départements qui en seront les premiers bénéficiaires. C'est, pour la région Nouvelle-Aquitaine, 1 540 000 € qui vont être débloqués. En Charente, pour l'année en cours, deux projets ont été déposés concernant des aménagements pour la petite faune et la mise en place des ICE (Indices Cynégétiques d'Abondance) pour le grand gibier pour une somme globale avoisinant les 200 000 €.

Un autre point important de la réforme, c'est la confiance que nous accorde l'état dans la gestion du grand gibier en nous confiant l'intégralité de l'élaboration, de la mise en place et du suivi des plans de chasse. Jusqu'à présent la DDT (Direction Départemental des Territoires) était maître d'œuvre en la matière et nous devons lui soumettre nos propositions. Dorénavant, nous sommes les seuls maîtres à bord même si cette gestion doit recueillir l'approbation de Madame la Préfète.

Le volet sécurité n'a pas été oublié et de nouvelles obligations ont été actées dans la loi. En Charente, nous n'avons pas attendu cette réforme pour mettre en place des mesures allant dans ce sens, mesures inscrites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Je veux évoquer le port maintenant obligatoire du gilet fluorescent lors de toute action de chasse collective et l'obligation de signaler par des panneaux homologués, sur le bord des voies de communication, les battues en cours de réalisation.

Une nouveauté cependant, c'est la remise à niveau obligatoire de tous les chasseurs. Si les contours de cette formation commencent à se dessiner, les modalités définitives n'en sont pas encore actées. Elle se déroulerait sur une demi-journée, elle ne concernerait que le volet théorique sans l'aspect pratique, avec un contenu identique pour tous les chasseurs français. Les possesseurs de permis de chasser devront se soumettre à cette formation tous les dix ans. Nous avons déjà travaillé à sa mise en place et à sa faisabilité. Pour nous, ce sont environ 1 000 chasseurs qui devront, annuellement suivre cette remise à niveau. Si les modalités restaient en l'état, nous réfléchissons à une décentralisation possible, les formateurs se déplaçant au plus près des territoires, évitant à chacun de se déplacer au siège fédéral. Je profite de cet aspect formation pour remercier tous les formateurs, professionnels ou bénévoles, pour leur forte implication dans l'ensemble des formations dispensées par la fédération.

On peut regretter que, dans cette réforme, le délit d'entrave à la chasse n'ait pas été retenu. Des actes de plus en plus nombreux et de plus en plus violents se perpétuent à l'encontre de notre activité. Cela passe par des dégradations de matériel, destruction des postes de tir par exemple, par le saccage de cabanes de chasse ou par des interventions intempestives d'opposants lors de battues ou de chasses à courre. Néanmoins, le ministère s'est engagé à ce que ce délit fasse l'objet d'une loi, inscrite prochainement en débat au Parlement, qui regroupera, d'une façon plus générale l'ensemble des entraves rurales.

Je terminerai l'évocation de cette réforme par un point extrêmement important, je veux parler de l'émergence d'un nouvel établissement public. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 a vu la naissance de l'OFB, l'Office Français de la Biodiversité. Il est issu de la fusion de l'ONCFS, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et de l'AFB, l'Agence Française de la Biodiversité. Ce nouvel établissement regroupe donc maintenant, tous les acteurs, tant sur le domaine terrestre qu'aquatique.

Si, on nous affirme, haut et fort, que pour nous, les chasseurs, rien ne changera, quelques signes peuvent, quand même, nous inquiéter.

Comme on peut le constater le mot « chasse » n'apparaît plus. Si le terme avait disparu dès la première appellation, après quelques débats au niveau des deux chambres, il était réapparu, pour à nouveau être définitivement supprimé dans la nouvelle appellation. Si certains y voient déjà la mise à l'écart du monde cynégétique, d'autres y verront une opportunité d'inscrire nos actions dans un cadre plus large de maintien de la biodiversité.

Autre inquiétude, c'est la représentation des chasseurs au sein de l'OFB. Au Conseil d'Administration de l'ONCFS, nous étions majoritaires. Le nouveau Conseil d'Administration de l'OFB comprend 43 membres, regroupés en cinq collèges. Les membres composant trois de ces collèges ont été nommés par un arrêté ministériel du 31 janvier 2020. Il s'agit de représentants de l'État, d'établissements publics nationaux (Ifremer, ONF et MNHN), de personnalités qualifiées, de représentants des secteurs économiques concernés (FNSEA, APCA, Fransylva, Medef et Comité des Pêches Maritimes), de gestionnaires d'espaces naturels, d'associations agréées de protection de l'environnement (FNE, LPO, Humanité et Biodiversité), de représentants d'instances cynégétiques et de pêche de loisir, de comités de bassin et de collectivités territoriales.

Les parlementaires et les représentants du personnel composant les deux derniers collèges ne sont pas nommés par arrêté.

En qualité de représentants des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir, nos trois représentants ont été désignés. Il s'agit de :

- Madame Danielle CHENAVER, présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère.
- Monsieur Hubert-Louis VUITTON, président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher et de la Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire.
- Monsieur Patrick MASSENET, président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle

A noter que la Préfète de la Charente, Marie LAJUS, est membre du Conseil d'Administration et qu'elle a été nommée par l'état au titre de représentante du Ministère de l'Intérieur. On peut également citer Nicole BONNEFOY, sénatrice de la Charente, qui est la suppléante de Jean-Noël CARDOUX, Président du groupe chasse au Sénat, siégeant à l'OFB en qualité de parlementaire.

Comme on peut le constater aisément, nous n'occupons plus que 3 postes sur les 43 que comporte le Conseil d'Administration de l'OFB. Sur cette représentation et répondant à une question du « Journal de l'environnement » qui s'interrogeait sur le poids limité de la chasse au sein de cette instance, Pierre DUBREUIL, le nouveau directeur, s'exprimait ainsi : *« C'est mathématique. Au sein du Conseil d'Administration, qui compte 43 membres, l'un des cinq collèges compte notamment 4 représentants du monde de la pêche et 3 représentants du monde de la chasse. C'est moins que ce qu'il y avait à l'ONCFS mais c'est plus qu'à l'AFB. Je précise que les chasseurs auront toute leur place parce qu'ils sont de très grands connaisseurs de la nature et je compte sur eux pour faire avancer la cause de la biodiversité. »*

Espérons qu'il dise vrai et qu'au fil du temps, la chasse ne soit pas mise de côté, mais pèse réellement sur les décisions prises au sein de l'OFB. Hubert-Louis VUITTON, lors de l'élection du bureau, a été nommé deuxième vice-président. Est-ce le signe de l'importance que l'on veut faire jouer au monde cynégétique dans la gouvernance du nouvel établissement ?

L'Office Français de la Biodiversité compte 2 800 agents. Il exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine.

Notre Fédération avait tissé des liens étroits avec l'ONCFS, tant en matière de police que dans le domaine scientifique. Concernant la gestion du grand ou du petit gibier, notre service technique s'appuyait sur les travaux des réseaux de l'Office, en étroite collaboration avec les scientifiques responsables de ces réseaux. Qu'en sera-t-il demain ? Ces réseaux existeront-ils encore ? Pourrons-nous continuer à nous appuyer sur leurs expertises ? Des questions qui restent en suspens malgré le discours qui se veut très rassurant du directeur général.

Au sujet de la police, nous pouvons également exprimer quelques craintes. En Charente, des agents de l'OFB vont partir en retraite. Vraisemblablement, ils ne seront pas tous remplacés. Moins de personnel sur le terrain induira forcément une réorientation des missions. Jean- Yves MORELLEC, responsable de l'OFB en Charente se veut rassurant et assure que la police de la chasse fera toujours partie des priorités.

La mise en place de la gestion adaptative était une priorité voulue par le Président de la République. Nous avons vu instituer des quotas de prélèvement sur certaines espèces : la barge à queue noire, le courlis cendré, la tourterelle des bois ou l'alouette. Je rappelle que la bécasse des bois est déjà en gestion adaptative soumise à un PMA annuel de 30 oiseaux par chasseur. L'application « ChassAdapt » est maintenant obligatoire pour enregistrer les prélèvements des quatre premières espèces citées.

Si on ne peut aller contre cette forme de gestion puisqu'elle a vocation à adapter régulièrement les prélèvements en fonction de l'état de conservation des populations, là encore des interrogations persistent. Les données sur lesquelles s'appuieront les scientifiques pour instituer les quotas seront-elles justifiées et justifiables ? La pression médiatique n'influera-t-elle pas sur les décisions prises ?

A n'en pas douter, toutes les espèces migratrices vont très rapidement entrer en gestion adaptative. Mais qu'en est-il des espèces sédentaires telles le lièvre, la perdrix ou le lapin, suivront-elles, demain, le même chemin. Nous verrons-nous appliquer des quotas collectifs ou individuels ?

Là encore de nombreuses questions restent sans réponse.

Le 3 mars 2020, le Conseil d'Administration de l'OFB était réuni pour la première fois.

Il fut procédé à un vote pour l'élection du Président et des vice-présidents et c'est Thierry BURLLOT, vice-président de la région Bretagne et président du comité de bassin Loire-Bretagne qui fut porté à la présidence.

Proche du Parti socialiste, Thierry BURLLOT, 60 ans, est chargé de l'environnement au conseil régional de Bretagne. Très au fait des questions environnementales, homme de consensus comme il se définit lui-même, il a réussi à fédérer les acteurs autour de la problématique de l'eau en Bretagne : *« Je prends mon élection comme une reconnaissance du travail qu'on fait en Bretagne. Pour notre capacité à trouver du consensus entre tous les acteurs. L'office réunit le monde de l'eau, de la chasse, de la forêt, des associations de défense de l'environnement. Il va falloir avancer sur le dossier de la biodiversité et ça ne va pas être simple... »* (Source journal Ouest France).

Conscient des difficultés qui vont être les siennes au sein de l'OFB, souhaitons-lui une réussite pleine et entière pour rassembler des univers différents, quelquefois dont les intérêts sont aux antipodes les uns des autres. Nos représentants cynégétiques devront user de tous leurs pouvoirs pour être à la hauteur de nos ambitions afin de défendre au mieux nos intérêts.

Je terminerai ce rapport moral en évoquant le travail de la région cynégétique Nouvelle-Aquitaine. J'en assure la présidence depuis maintenant un peu plus d'un an. Je m'étais exprimé en disant que les actions de cette instance devaient faire sens. Cela signifiait, pour moi, que le chasseur néo-aquitain devait être conscient de ce que la région cynégétique

pouvait lui apporter dans son quotidien. Cette instance, qui regroupe les douze départements des trois anciennes régions : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ne doit pas constituer une strate supplémentaire dans la pyramide cynégétique mais doit, au contraire, travailler en parfaite synergie avec les Fédérations Départementales et doit leur apporter un plus dans leur fonctionnement.

Six groupes de travail ont été mis en place, sous la responsabilité d'un élu :

- 1) Les dégâts de grand gibier et leur gestion.
- 2) Le maintien du nombre de chasseurs en liaison avec la gestion du petit gibier et la biodiversité.
- 3) L'éducation à la nature.
- 4) La mutualisation des moyens matériels et humains.
- 5) Le retraitement des déchets de venaison.
- 6) Les espèces migratrices et la gestion adaptative.

Ces différents groupes se sont mis au travail, mais pour des raisons de fonctionnement, l'éloignement qui ne facilite pas les échanges, des disparités entre fédérations, des difficultés de management avec un directeur que nous avons dû licencier, les travaux ne vont pas aussi vite que je l'aurais souhaité.

L'écocontribution est une opportunité pour retrouver la vitalité qui a quitté cette région. Je reste persuadé que nous pouvons, tous ensemble, être porteurs de grands projets, au service de tous les chasseurs néo-aquitains. Il suffit d'enclencher la machine, pour retrouver une dynamique et ainsi retrouver une place de leader au sein de la gouvernance cynégétique de notre pays.

Les différences existent, mais de ces différences doivent naître la richesse. Plus grande région en terme de nombre de permis, plus grande région en terme de gibiers chassables, plus grande région en terme de diversité de paysages, tout ceci doit contribuer à faire de la région cynégétique Nouvelle-Aquitaine la première région de France.

J'adresserai un salut amical à notre président de région administrative, Alain Rousset, qu'il me faut remercier pour les efforts financiers consentis en nous accompagnant dans les projets que nous menons. Tout récemment, c'est une enveloppe de plus de 400 000€ qui vient d'être débloquée pour nous aider dans le financement des dégâts occasionnés par le grand gibier. Merci à lui et à mon collègue Henri SABAROT, élu délégué aux zones humides, à la pêche et à la chasse auprès du président.

Comme vous pouvez le constater, cette saison 2019-2020, constitue bien une année importante dans l'histoire de la chasse française avec des retombées régionales et départementales. Des inquiétudes existent, quant à l'avenir. Espérons que les nuages qui nous accompagnent se dissipent et que nous retrouvons un ciel bleu, un ciel serein, pour nous permettre d'aller de l'avant et montrer toute l'importance qu'occupe la chasse dans notre tissu rural charentais, tant au point de vue économique qu'environnemental.

**Résolution n°5 : approbation du rapport moral**

**RAPPORT MORAL**

- Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

*Le mot du président*



55 Assemblée générale 2020 Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

**Résolution n°5 : approbation du rapport moral**

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

**Résultat du vote :**